



## Renseignement sur le temps de travail

Par **jess32**, le **01/03/2019** à **15:30**

bonjour, je suis agent d'entretien pour un contrat de 24h semaine ou j'en effectue 27h30 par semaine dans la FPT, ou j'effectue:

lundi,mardi,jeudi,vendredi  
de 7h45-11h15  
-coupé de: 1h15  
de 12h30-13h30  
-coupé de 3h30  
de 17h-18h30 ( fin de journée)

et le mercredi:

7h45-11h15( fin de journée)

en tout il y a 2 interruptions est-ce légal d'avoir deux interruptions dans la journée ? cela m'empêche de cumuler un deuxième emplois....

merci d'avance!

Par **morobar**, le **02/03/2019** à **09:59**

Bonjour,

Dans le secteur privé, ou un contrat de droit privé, une seule coupure.

Dans un contrat de droit public, on ne parle pas de temps partiel mais de temps incomplet, et j'ignore si une double coupure est possible, hélas.